

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Melanie Langlois](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3790a71ae40277ed54cdb9d8>

Date d'obtention : 2023-06-19 19:10:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous sommes en mesure de bloquer plus rapidement la distribution de photo ou de vidéo à caractère sexuel. Nous pouvons suivre les étapes de la trousse afin de faciliter le travail des policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ma rapidité à intervenir et à aider la victime afin d'arrêter le transfert des photos sur les réseaux sociaux.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas regarder les photos et vidéos dans les téléphones. À poser les questions spécifiques dans la trousse sexto.